

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE
DU COMITE TERRITORIAL GOLF SARTHE- MAYENNE
DU 22 FEVRIER 2024 AU SIEGE DU COMITE A LA MAISON DES SPORTS DU MANS**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du Comité Territorial Golf Sarthe – Mayenne, il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée générale entrant en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Philippe GUENVER, en qualité de Président du Comité.

L'assemblée générale extraordinaire réunit 14 associations membres du comité et obtient le quorum fixé à 7.

En conséquence l'assemblée générale extraordinaire, puis l'assemblée générale ordinaire qui s'en suit, peuvent valablement se dérouler.

Le Président,



La secrétaire,

